

Département de la Signalisation (PSIGT-SF)
6 avenue François Mitterrand - 93574 LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex

Affaire suivie par : Philippe LAMOT
Tél. : +33 1 55 93 24 52 (29 14 52)
Courriel : departement.igsf@sncf.fr

Cables de Comunicaciones
(à l'attention de Mme CUENCA)
Poligono de Malpica, C/ D, 83
50016 ZARAGOZA
Espagne

V/RÉF :

N/RÉF : PSIGT-SF 54 EF 4 E 12 n°15/00165

OBJET : Homologation provisoire du câble ZPGU selon les CT 445.

SAINT DENIS, LE 20 JAN. 2015

Madame,

Les essais effectués le 14 janvier 2015, dans vos laboratoires, en présence de représentant SNCF, ont permis de vérifier que le câble ZPGU 2 paires de 1 mm² présenté par votre société, était conforme aux CT 445 "Câbles à paires ou à quarts pour circuits de signalisation" du 14 avril 2013.

En conséquence, selon l'article 8 des CT 445 et le paragraphe 3.2 de la norme NF F 00-800 "Matériel ferroviaire en général - définition des procédures d'homologation des produits - règles générales", de décembre 1991, je prononce l'homologation provisoire de l'ensemble des câbles ZPGU, fabriqués dans votre usine de ZARAGOZA (Espagne).

Ma section PSIGT-SF 54 est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Régis AIGOUY
Chef de la Division PSIGT-SF

PJ : une fiche d'homologation provisoire

PROJETS SYSTÈME INGÉNIERIE Département PSIGT-SF	Câble ZPGU 2 paires de 1 mm ²		
Modèle IGSF MQ 36-01-10-7 v3	FICHE D'HOMOLOGATION PROVISOIRE	Page : 1/1	
<p style="text-align: center;">Equipement sur lequel porte l'homologation</p> <p>Désignation SNCF : Câble de signalisation et de télécommunications, isolé au polyéthylène protégé par un écran électrostatique et une gaine en PVC</p> <p>Symbole : 0.843.6420 Série ou version :</p> <p>Constructeur : CABLES DE COMUNICACIONES Désignation Constructeur :</p>			
<p>Désignation détaillée de l'équipement :</p> <p>Câble de signalisation et de télécommunications, isolé au polyéthylène protégé par un écran électrostatique et une gaine en PVC.</p>			
<p>Documentation de référence de l'équipement :</p> <p>C.T n°445 "Câbles à paires ou à quartes pour circuits de signalisation" du 15 avril 2013 – version 01 du 15 avril 2013</p>			
<p>Si l'équipement ou le logiciel a été certifié, nom de l'organisme de Certification :</p> <p>Référence du certificat :</p>			
<p>Dérogations :</p>			
<p style="text-align: center;">Homologation provisoire prononcée par :</p>			
Nom	Fonction	Date	Signature
AIGOUY	CHEF DE DIVISION	10/01/2015	Le Chef de Division  Régis AIGOUY
Référence de la fiche d'homologation provisoire : PSIGT-SF 54 EF 4 E 12 n°15/			

Département de la Signalisation (PSIGT-SF)
6 avenue François Mitterrand - 93574 LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex

Affaire suivie par : Philippe LAMOT
Tél. : +33 1 55 93 24 52 (29 14 52)
Courriel : departement.igsf@sncf.fr

Cables de Comunicaciones
(à l'attention de Mme CUENCA)
Poligono de Malpica, C/ D, 83
50016 ZARAGOZA
Espagne

V/RÉF :

N/RÉF : PSIGT-SF 54 EF 4 E 12 n°14/00823

OBJET : Non-conformité sur les câbles ZPFU, ZPAU et ZCO3.

SAINT DENIS, LE 20 JAN. 2015

Madame,

D'une part par lettre PSIGT-SF 54 EF 4 E 12 / 2 n°14/00823 du 27 mars 2014, je vous informais que pour valider les actions correctives mises en place dans votre usine sur la ligne de pose des feuillards en acier des câbles ZPFU, ZPAU et ZCO3 il était nécessaire d'augmenter la proportion des essais de série de pliage, de conserver les échantillons des essais et de soumettre à autorisation de mes services les livraisons de câbles, d'autre part par lettre PSIGT-SF 54 EF 4 E 12 n°14/02373 du 25 septembre 2014, je suspendais l'homologation définitive des câbles ZPAU suite à la non-conformité des écrans anti-inductif qui présentaient des cassures.

Les contrôles effectués au cours de ces derniers mois et la présentation des actions corrective sur la ligne de corrugation de l'écran en cuivre, dans votre usine, le 14 janvier 2015, aux représentants de la SNCF, me permettent de lever les restrictions sur les livraisons des câbles ZPFU et la suspension d'homologation définitive des câbles ZPAU, sous réserve de conserver les échantillons des essais de pliages enregistrés avec le N° de touret et la date de l'essai.

En conséquence, la Division DMR INFRARAIL peut reprendre les commandes des câbles précités.

Ma section PSIGT-SF 54 est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Régis AIGOUY

Chef de la Division PSIGT-SF